



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE  
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2026-07

Date de convocation : 24 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

Membres en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoirs : 0

### Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

**Présents** : Mesdames Anne-Hélène MATHIEU, Dominique THONIEL, Sylvie PEGOURIE, Bélanda OUILLON.

Messieurs Dominique PETRONE, Romain AIMAR, Eric MERLINO, Mourad RAHMANI, Christophe COLOMB, Martial FAILLET.

**Absents** : Xavier LANTHEAUME, Elizabeth MAQUET.

**Secrétaire de séance** : Mourad RAHMANI.

### **Objet : Ouverture d'une ligne de crédit – Budget principal**

Le Maire de Saint-Marcel explique que les subventions sont versées suite aux paiements des différentes factures du marché.

Compte tenu des avancements des travaux et des paiements, il est probable qu'il n'y ait un délai avant de pouvoir bénéficier des subventions. En ce sens, il risque de nous manquer de la trésorerie avec pour conséquence un manque de trésorerie pour honorer les factures des entreprises.

Une consultation a été réalisée auprès de la Caisse d'épargne pour une ligne de crédit d'un montant de tirage de 300 000 euros.

**Opération** : Ligne de trésorerie

**Montant** : 300 000 euros

**Durée** : 1 an maximum

**Offre bancaire** :

Prêteur : Caisse épargne

Offre : Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie – Budget principal – Investissement

**Taux des intérêts** : 2.80%

**Paiement des intérêts** : Chaque trimestre civil par débit d'office

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

### DÉCIDE :

- DECIDE de réaliser une ligne de trésorerie de 300 000 euros, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an à compter de la date qui figurera à l'article 3 de la convention, utilisable par tranches minimales de 15 000 euros.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette contraction de ligne de crédit
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder sans délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.

Le Maire, Dominique PETRONE

